



Région 06 : Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais
Cinquième réunion du Conseil Régional
Mercredi le 15 janvier 2025 à 9h00
à la salle P1-368 du Collège d'Alma.

Présences

Lyne Émond, présidente, (Alma)
Pierre Tremblay, trésorier (Alma)
Jean Mc Nicoll, secrétaire (Alma)
Céline Munger, membre (Alma)
Huguette Boivin, membre (Alma)
Odette Émond, membre (Alma)

Michel Mailloux, membre (Dolbeau-Mistassini)
Réjeanne Dufour, membre (Dolbeau-Mistassini)
Janine Bélanger, membre (Dolbeau-Mistassini)
Jean-Paul Gravel, membre (Roberval)
Florette Dion, membre (Roberval)
Michel Tremblay, membre (Roberval)

Absence :

Odette Fortin, vice-présidente (Alma)

COMPTE-RENDU

1 Mot de bienvenue.

Madame Lyne Émond, présidente, souhaite la bienvenue à tous et informe les membres que l'absence est motivée. Elle rappelle aux membres de signifier leur absence si elle est prévue.

2 Ouverture de la séance et quorum.

Après constatation du quorum, madame Émond ouvre la séance à 9h00

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté en laissant le point « questions diverses » ouvert :

1. Mot de bienvenue.
2. Ouverture de la séance et quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion tenue le mercredi 23 octobre 2024 et celle tenue le mardi 3 décembre 2024 via Zoom.
5. Saint Valentin.
6. Suivi du CA de décembre 2024
7. Suivi de la table des présidences régionales de décembre 2024
8. Sondage régional à préparer (Voyage 2025-2026)
9. Accueil des nouveaux membres
10. Finances
 - 10.1. Compensation financière pour conférencier et certains bénévoles

- 10.2.Situation financière
- 10.3.Déjeuner pour les nouveaux membres
- 10.4.Frais de représentation
- 11. Questions diverses
- 12. Prochaine réunion du CR
- 13. Levée de la séance

Résolution : CR 2024-2025 (15) –Acceptée à l’unanimité

4 Lecture et adoption du compte rendu de la réunion tenue le mercredi 23 octobre 2024 et celle tenue le mardi 3 décembre 2024 via Zoom

Il est proposé et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion tenue le 23 octobre 2024 et de celle tenue le 3 décembre 2024 via Zoom soient adoptées telles que rédigées

Résolution : CR 2024-2025 (16) –Acceptée à l’unanimité

5 Saint Valentin

Des chocolats de chez Rose-Élisabeth ont été achetés pour distribuer aux membres qui participeront à la prochaine activité de leur secteur pour souligner la Fête de la Saint Valentin. M. Pierre Tremblay s’est chargé de faire cet achat.

6 Suivi du CA de décembre 2024

6.1. Projets en cours : Fin du régime actuel d’assurance maladie de l’Association des policières et policiers du Québec. Beneva a accepté, dans la police d’assurance 3997, les policiers retraités sans déclaration d’assurabilité. Ceci constitue un bon coup pour la défense des droits et pour le recrutement.

6.2. Gestion de risque, suivi : M. Comeau de l’APTS souhaite permettre à des représentants de l’AQRP une présence lors de leurs séances de préparation à la retraite. L’AQRP a été invitée à tenir un kiosque lors de leur prochain congrès et Véronique y prononcera une allocution. Ils n’ont pas d’association de retraités, une belle porte d’entrée pour une association qui comprend 60 000 futurs retraités.

6.3. Audit de communication : Fin janvier, il y aura deux groupes de discussion avec des membres de deux régions distinctes pour connaître leurs besoins sur le plan des services et avantages et pour rendre la défense des droits intéressante et pertinente pour eux. Le résultat de ces discussions sera intégré au plan stratégique 2025-2028 qui sera présenté lors de l’AGA de juin prochain.

6.4. Projet relève bénévole : Dorénavant, les régions devront nommer un « bénévole de l’année » qui sera honoré lors de l’ARA. Un formulaire de candidature sera transmis aux régions et sera aussi disponible via le boomerang du 16 janvier. Chaque région devra nommer un responsable des bénévoles et son rôle sera d’orienter le travail de ceux-ci. Cette fonction sera dévolue à la deuxième vice-présidence, poste qu’il faudra ressusciter lors de notre prochaine ARA.

6.5. Campagne publicitaire : Une campagne publicitaire télé, web, Google et Facebook a été acceptée dans le cadre de l’appel à projets Beneva. Une somme de 115 000,00 \$ a été autorisée à cette fin.

6.6. « Reflets » numérique: La revue Reflets de l’AQRP pourra, grâce à un projet Beneva, devenir une revue numérique. Les membres qui le désirent, pourront toujours avoir accès à la version papier.

6.7. Loi 126 : L’impact de la contestation de la Loi 126 par l’AQRP s’est fait sentir sur le membership de l’association. En septembre, octobre et novembre 1 810 nouvelles adhésions en sont le résultat. En décembre, il y avait encore au-delà de 1000 dossiers à traiter. Une étudiante a été embauchée à temps partiel pour aider à compléter les adhésions.

6.8. Réseau déprescription et Fondation émergence : Leur conférence peut être offerte à nos membres en région. La revue Boomerang en parlera dans son édition de janvier 2025.

6.9. Cible au recrutement : Le comité des finances a octroyé le montant offert pour l'atteinte de la cible à toutes les régions étant donné le contexte de la contestation de la Loi 126. Notre nouvelle cible au recrutement est de 24 nouveaux membres.

6.10. Cotisation 2025-2026 : La proposition du comité des finances et de vérification est la suivante :

Individuelle :	Un an 59\$	Deux ans 108\$
Couple :	Un an 98\$	Deux ans 188\$

Retenue mensuelle à la CARRA ou prélèvement bancaire autorisé : 4,90 \$ (Cotisation individuelle)

6.11. Indemnité de voyage : Aucune modification aux indemnités actuellement autorisées.

6.12. Formation en secourisme : Il n'y a pas de budget prévu cette année à l'AQRP pour défrayer les coûts de cette formation. Il faut vérifier en région les possibilités de formation sans frais. Idéalement, il faudra prévoir un montant à même notre budget régional 2025-2026.

7 Suivi de la table des présidences régionales de décembre 2024

7.1. Loi 25 : L'AQRP doit se conformer aux nouvelles normes concernant la protection des renseignements personnels. Les employés, les administrateurs les membres de conseils régionaux ainsi que les bénévoles doivent s'assurer de respecter certaines règles par rapport aux renseignements personnels.

Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique et permettent de l'identifier. Un document d'information sera produit.

Pour une vérification de participation à une activité, une liste contenant seulement le nom et le numéro de membre peut être produite. Elle devra être détruite de façon optimale dès la fin de l'activité.

La politique de confidentialité de l'AQRP peut être consultée sur le site Web de l'association.

7.2. Salon FADOQ : Le salon FADOQ se tiendra au Centre Mario-Tremblay d'Alma les 11, 12 et 13 avril 2025. Les frais de participation seront assumés par l'AQRP et une personne de la direction générale y sera pour nous épauler.

8 Sondage régional à préparer

Conformément à la décision prise lors de la réunion du 3 décembre dernier d'effectuer un sondage afin de connaître les intérêts de nos membres pour une participation à une activité régionale, un comité est mis en place pour la réalisation de ce sondage.

Mesdames Huguette Boivin, Florette Dion et Janine Bélanger sont nommées pour faire partie de ce comité et réaliser le sondage. Elles pourront communiquer avec Mme Valérie Lachance, à la direction générale, pour la diffusion du sondage auprès des membres de la région.

9 Accueil des nouveaux membres

Afin d'accueillir les nouveaux membres, une activité de type « café et viennoiseries » sera organisée pour chacun de nos secteurs. M. Donald Tremblay, ancien président provincial de l'AQRP a accepté d'animer ces rencontres. Elles auront lieu, de 9h00 à 12h00, le 5 mars à Alma (44 nouveaux membres), le 12 mars à Dolbeau (17 nouveaux membres) et le 19 mars à Roberval (27 nouveaux membres). Une demande sera acheminée à la direction générale pour faire payer cette activité via le FOSIR.

Pour la participation de M, Donald Tremblay et de Mme Lyne Émond à ces rencontres, il est proposé et unanimement résolu de couvrir leurs frais de déplacement selon les barèmes en vigueur.

Résolution : CR 2024-2025 (17) –Acceptée à l’unanimité

10 Finances

10.1. Compensation financière pour conférencier et certains bénévoles : Après discussion, il a été décidé que nous pourrions offrir à des conférenciers un objet promotionnel de l’AQRP. Une tasse est citée en exemple. Quant aux bénévoles, leur participation à l’activité annuelle de reconnaissance des bénévoles semble suffisante.

10.2. Situation financière : Monsieur Pierre Tremblay, trésorier, fait état de la situation financière au conseil régional à ce jour pour l’année financière 2024-2025. Les revenus se sont élevés à 19 953,51 \$ alors que les dépenses totalisent 15 608,44 \$. Il y a donc un excédent des revenus de l’ordre de 4 345,07 \$. Le solde en caisse actuel est de 11 763,89 \$.

10.3. Déjeuner pour les nouveaux membres : Compte tenu du processus d’accueil mis en place dans chacun des secteurs, il est proposé et unanimement résolu de ne pas donner suite à la résolution CR 2024-2025 (10) du 3 décembre dernier.

Résolution : CR 2024-2025 (18) –Acceptée à l’unanimité

10.4. Frais de représentation : Pour représenter le conseil régional dans chacun des secteurs, il est proposé et unanimement résolu de payer pour les frais engendrés selon les coûts réels, incluant ceux du conjoint le cas échéant, sous réserve de présentation de factures. Cette résolution est rétroactive au 1^{er} décembre 2024.

Résolution : CR 2024-2025 (19) –Acceptée à l’unanimité

11 Questions diverses

Aucune question n’est ajoutée à l’ordre du jour.

12 Prochaine réunion du CR

La prochaine réunion du conseil régional se tiendra le 12 février 2025 à compter de 9h00 au **Motel Chute des Pères** sis au 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini, G8L 5G9.

13 Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé et unanimement résolu de lever la séance, il est 11h55.

Résolution : CR 2024-2025 (20) –Acceptée à l’unanimité

Jean Mc Nicoll, secrétaire

Lyne Émond, présidente